Image not found or type unknown

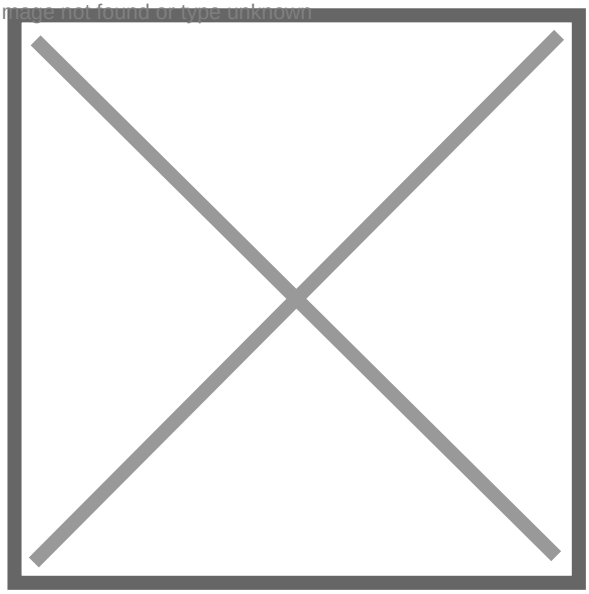

Confirmation a une reponse sur le test de paternité apres un dece

Par **anne**, le **06/06/2011** à **15:01**

Bonjour,
mon papa est decedé en 2009,un grand doute me tracasse depuis de tres longues anneés sur sa paternité ....ma maman est decedée en mars 2011,etant decedé tout les deux puis je aojourd hui faire un test de paternité?

Par **corimaa**, le **06/06/2011** à **17:19**

Bonsoir, non, ce n'est plus possible, en France, il est très rare que l'on exhume un corps pour un test de paternité.

Vous n'avez pas de famille qui aurait pu etre dans la confidence et pourrait vous confirmer ou infirmer qu'il etait bien votre père ? Aviez vous posé la question à votre mère ?

Par **anne**, le **06/06/2011** à **18:45**

bonsoir,oui ma mere n a jamais voulu me dire la verité, elle ne supportait pas quand je voulais parlé de cela meme si cela me faisat souffrir c etait un sujet tres sensible pour elle, mon pere me repoussait constament et je ne comprenais pas pourquoi; jusqu au jour j ai ete confronté a une grosse dispute entre mes deux parents....je ne voulais plus entendre parlé de tout cela et j ai attendu toute ces année en pensant qu un jour je saurais....merci pour votre réponse

Par **corimaa**, le **06/06/2011** à **19:02**

Si votre mère ne voulait pas vous en parler et que c'etait un sujet sensible pour elle, je pense que c'est clair. Si c'etait votre père, elle vous l'aurait dit, par contre vous dire qu'il ne l'etait pas etait beaucoup plus compliqué pour elle, car ça la renvoyait à un moment de sa vie auquel elle ne voulait plus penser.

Il ne vous reste pas de la famille à qui vous pourriez en parler ?

Par **mimi493**, le **06/06/2011** à **21:46**

[citation]Bonsoir, non, ce n'est plus possible, en France, il est très rare que l'on exhume un corps pour un test de paternité. [/citation] c'est pire que ça, la loi interdit formellement (loi crée après l'affaire Montand) qu'on exhume un corps pour procéder à un test ADN, sauf si le défunt y avait consenti de son vivant

Vous devez en faire votre deuil, vous ne saurez pas, autant vous y faire dès maintenant, et continuer sereinement votre vie.

Par **corimaa**, le **06/06/2011** à **22:56**

[citation]c'est pire que ça, la loi interdit formellement (loi crée après l'affaire Montand)[/citation]

Surtout qu'il avait refusé le test de son vivant, alors aller l'exhumer pour se rendre compte en plus qu'il avait raison... c'est terrible !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés